



CAP Avenir

ORGANISME DE FORMATION

PUBLIC

Toute personne devant exercer la fonction d'acteur SST dans son établissement.

DURÉE - TAILLE DU GROUPE

2 jours - 7 heures par jour.

Groupe de 4 à 10 apprenants.

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis formel n'est exigé.

ÉVALUATION/VALIDATION

Évaluation certificative des compétences SST conforme au document de référence SST INRS.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cours essentiellement pratique, conforme au programme de l'INRS.

TARIF

INTRA : 875,00 € HT / jour hors frais de déplacement, hors frais duplication de support.

Délai d'accès :

Notre organisme de formation s'engage à répondre sous 48h à toute demande d'information relative aux actions de formation. Une fois le contact établi, nous envisagerons conjointement la date la plus appropriée en fonction de vos besoins et de vos enjeux. Sauf cas particulier, la mise en place de la formation pourra se faire dans les deux mois suivant votre demande.

Modalités d'accès handicap :

Formations réalisées dans les locaux de l'entreprise qui aura pris les dispositions. CAP Avenir prendra les dispositions nécessaires en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire.

Les actions de formation sont exonérées de TVA selon l'application de l'article 261-4-4 du Code Général des Impôts. (V• 02/2025)

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

INITIAL

(REF. INS01)

Objectifs

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail,
- Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Programme

- Sauvetage Secourisme du Travail,
- Accidents du travail,
- Intérêt de la prévention des risques professionnels,
- Rôle du SST dans l'organisation de la prévention,
- Règles d'intervention face à une situation d'accident du travail,
- Rechercher les risques persistants pour protéger,
- Examiner et faire alerter ou alerter,
- Secourir en effectuant l'action appropriée à l'état de la victime,
- Exercices pratiques appropriés aux différentes situations rencontrées.

DOCUMENTS DELIVRES SUITE A L'EVALUATION DES ACQUIS

- Certificat SST délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux évaluations certificatives des compétences SST (validité de 24 mois).

RECYCLAGE

Une formation « Maintien et Actualisation des Compétences » d'un jour doit être effectué tous les 24 mois.

NB : A l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera remis à l'apprenant.